

4.080 Action pour renforcer la résilience des récifs coralliens, des écosystèmes marins et des populations qui en dépendent et pour les aider à s'adapter aux changements climatiques

CONSCIENT du rôle essentiel que jouent les océans pour le maintien de la vie sur notre planète ;

ALARMÉ par la multiplication des menaces auxquelles sont confrontés la biodiversité marine, la santé et les moyens d'existence des populations des zones littorales, notamment les graves menaces dues aux changements climatiques telles que l'élévation des températures de surface des océans et le risque imminent d'acidification des océans ;

ALARMÉ ÉGALEMENT par l'accélération du taux de dégradation des écosystèmes marins tels que les récifs coralliens, les mangroves et les ressources marines par des activités comme la surpêche à l'échelle du globe, y compris la pêche illicite, non déclarée, non réglementée (pêche IUU) et les méthodes de pêche destructrices, responsable, selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) du fait que plus de 75% des stocks de poissons du monde sont soit totalement exploités soit surexploités (ou épuisés ou en voie de reconstitution après épuisement) ;

AYANT PRIS NOTE des conclusions du *Quatrième rapport d'évaluation* du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sur la vulnérabilité des écosystèmes marins, en particulier des récifs coralliens, aux changements climatiques et de la nécessité de renforcer les informations scientifiques sur le milieu marin dans les évaluations du GIEC ;

RAPPELANT la Résolution 2.55 *Évaluation des écosystèmes en début de millénaire* adoptée par le Congrès mondial de la nature à sa 2e Session (Amman, 2000) et la décision VII/5 de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) à sa septième réunion (COP7, Kuala Lumpur, 2004) qui décrit la difficulté de sauvegarder les récifs coralliens et les écosystèmes marins;

AYANT PRIS NOTE PAR AILLEURS du rapport des membres de l'UICN à l'Initiative internationale pour les récifs coralliens (ICRI) à l'occasion de son assemblée générale à Tokyo, Japon, 2007, qui présente les activités de l'UICN en faveur de la conservation des récifs coralliens face aux changements climatiques ;

SACHANT que le *Programme de l'UICN 2009-2012* identifie les actions destinées à renforcer la résilience des récifs coralliens et des écosystèmes de mangroves ;

AYANT NOTÉ que les participants au Forum mondial de la nature de l'UICN (Barcelone, octobre 2008) ont demandé que la communauté mondiale de la conservation prenne des mesures pour lier science, gestion et politiques en vue d'accroître la résilience des écosystèmes marins et des populations qui en dépendent ; et

SOUHAITANT renforcer et soutenir les actions destinées à renforcer la résilience des écosystèmes marins et à aider ces systèmes à s'adapter aux changements climatiques ;

Le Congrès mondial de la nature, réuni du 5 au 14 octobre 2008 à Barcelone, Espagne, pour sa 4e Session :

1. DEMANDE aux membres de l'UICN de faire connaître au GIEC et à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et à ses Parties la nécessité :
 - a) d'inclure plus de données scientifiques sur le milieu marin dans les évaluations du GIEC ; et
 - b) d'élaborer des mesures d'adaptation pour renforcer la résilience des récifs coralliens et autres écosystèmes marins, ainsi que des populations qui en dépendent.

En outre, le Congrès mondial de la nature, réuni du 5 au 14 octobre 2008 à Barcelone, Espagne, pour sa 4e Session, propose les orientations suivantes pour l'application du *Programme de l'UICN 2009-2012* :

2. PRIE la Directrice générale et les Commissions de l'UICN :
- a) d'appliquer les travaux sur la résilience des récifs coralliens et des mangroves à d'autres écosystèmes marins ;
 - b) de promouvoir des actions et la collaboration avec le Secrétariat, les membres et les partenaires pour améliorer les connaissances, la gestion et les politiques relatives à la sauvegarde des récifs coralliens, des écosystèmes marins et des populations qui en dépendent ; et
 - c) de promouvoir la mise au point de mesures de sensibilisation et d'adaptation en faveur de moyens d'existence durables et de la gestion au niveau des écosystèmes.